



Caisse de retraite anticipée
en faveur des métiers de l'artisanat
du bâtiment du canton du Valais



DE GESTION

RAPPORT

2011

BUREAU
METIERS

www.retaval.ch

SOMMAIRE

	page
I BILLET DU PRÉSIDENT.....	4
II PROFIL DE LA FONDATION.....	5
III RAPPORT ANNUEL.....	6
IV COMPTES ANNUELS.....	8
V ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	10
VI RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE.....	18

I. Billet du Président

2011 fut une année de crise mondiale. Pour le second œuvre du bâtiment valaisan, cette crise a passé gentiment avec des vagues plus ou moins hautes et des éclaboussures qui peinent à nous atteindre.

De plus, les conditions météorologiques ont été très clémentes avec un hiver 2010/2011 qui a permis de travailler sur les chantiers dès le début janvier et un automne sans gel et sans neige jusqu'à la St-Nicolas.

Ces facteurs réunis ont permis au second œuvre du bâtiment valaisan d'évoluer dans des conditions très sereines.

Pour RETAVAL, la tendance observée depuis plusieurs années continue et est meilleure que les projections à 15 ans de notre actuaire.

Quel bonheur pour un président de n'avoir que des nouvelles positives à annoncer. Il me reste ainsi du temps pour préparer le 15ème anniversaire de notre fondation.

Sierre, mai 2012

Louis-Philippe Gard



Président

II. Profil de la Fondation

La Fondation RETAVAL – Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais – a débuté son activité en 1998.

En tant que première Caisse de retraite anticipée du genre en Suisse, elle a été le précurseur d'un mouvement aujourd'hui reconnu et repris par de nombreuses institutions dans le pays tout entier.

Les associations professionnelles partenaires de la Caisse sont actuellement les suivantes :

- **AMFA** Association des maîtres ferblantiers-appareilleurs du Bas-Valais
- **AVEM** Association valaisanne des entreprises de construction métallique
- **AVIE** Association valaisanne des installateurs-électriciens
- **SUISSETEC** Association de la Technique du bâtiment (Valais romand et Oberwallis)
- **ATIV** Association de la tuyauterie industrielle du canton du Valais
- **AVP** Association valaisanne des paysagistes
- **SCIV** Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais
- **UNIA** Syndicat interprofessionnel

Le système de financement de la Fondation fonctionne sur le mode de la répartition des capitaux de prévoyance. Celui-ci implique que l'institution constitue au moment de l'ouverture du droit aux prestations une réserve suffisante pour le financement de toutes les prétentions futures.

Le Conseil de Fondation est compétent pour accepter d'autres associations professionnelles qui, par le biais d'une Convention collective de travail, souhaiteraient s'affilier à la Caisse de retraite anticipée interprofessionnelle RETAVAL. Une affiliation individuelle n'est pas autorisée.

La Convention collective de travail RETAVAL est étendue et s'applique impérativement sur tout le territoire cantonal à tous les travailleurs et toutes les entreprises des professions concernées, y compris aux sociétés de travail temporaire plaçant des travailleurs dans ces métiers. La déclaration d'extension a été prononcée jusqu'au 31 décembre 2017.

III. Rapport annuel

2011 est à nouveau une année record pour la Fondation RETAVAL. Les résultats financiers vont au-delà des projections effectuées. En effet, les cotisations ont augmenté de près de 11% pour s'établir à Fr. 5'273'425.90, tandis que le nombre de départ en retraite anticipée est resté relativement stable. Il en résulte un excédent de produits de Fr. 2'610'312.85 contre Fr. 1'753'950.75 en 2010.

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u> <i>nouvelles prestations</i>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012 prov.</u> <i>nouvelles prestations</i>
Nombre de départs en retraite anticipée	19	15	30	33	23	22	21
Constitution capitaux de	2.06 mios	1.96 mio	3.62 mios	4.20 mios	2.95 mios	2.53 mios	-
Durée moyenne de la retraite anticipée	31.2 mois	33.1 mois	30.2 mois	30.5 mois	32.8 mois	29.3 mois	32.0 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	Fr. 3'175	Fr. 3'403	Fr. 3'427	Fr. 3'476	Fr. 3'288	Fr. 3'275	Fr. 3'860

Le Conseil de Fondation a donc vu juste lors de sa séance du 17 novembre 2011 en décidant d'améliorer les prestations de retraite anticipée dès 2012 de la manière suivante et ce sans changement du taux de cotisation :

- Augmentation de Fr. 500.- du plafond de rente en le passant à Fr. 4'500.- par mois
- Suppression de la double réduction pour années manquantes
- Introduction d'une rente de conjoint/partenaire survivant
- Ouverture de la Fondation à d'autres associations professionnelles organisées pour devenir une Caisse de retraite anticipée interprofessionnelle

Ces nouvelles prestations inciteront peut-être un plus grand nombre de travailleurs à faire valoir leur droit à la retraite anticipée. De plus, les incertitudes liées aux perspectives du marché de la construction, notamment après l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires, peuvent influencer l'évolution future de RETAVAL qui pourrait potentiellement se retrouver dans un avenir relativement proche avec moins de cotisants et plus de bénéficiaires.

	<u>Nombre d'entreprises</u>		<u>Nombre de cotisants</u>		<u>Masse salariale</u>	
Technique et enveloppe du bâtiment	301	44.1%	2'228	34.3%	124.4 mios	40.5%
Construction métallique Tuyauterie industrielle	108	15.8%	919	14.2%	56.1 mios	18.3%
Electricité	156	22.9%	1'436	22.1%	78.8 mios	25.6%
Paysagisme	66	9.7%	534	8.2%	22.2 mios	7.2%
Bailleurs de service	51	7.5%	1'373	21.2%	25.7 mios	8.4%
	682	100.0%	6'490	100.0%	307.2 mios	100.0%

Sion, mai 2012

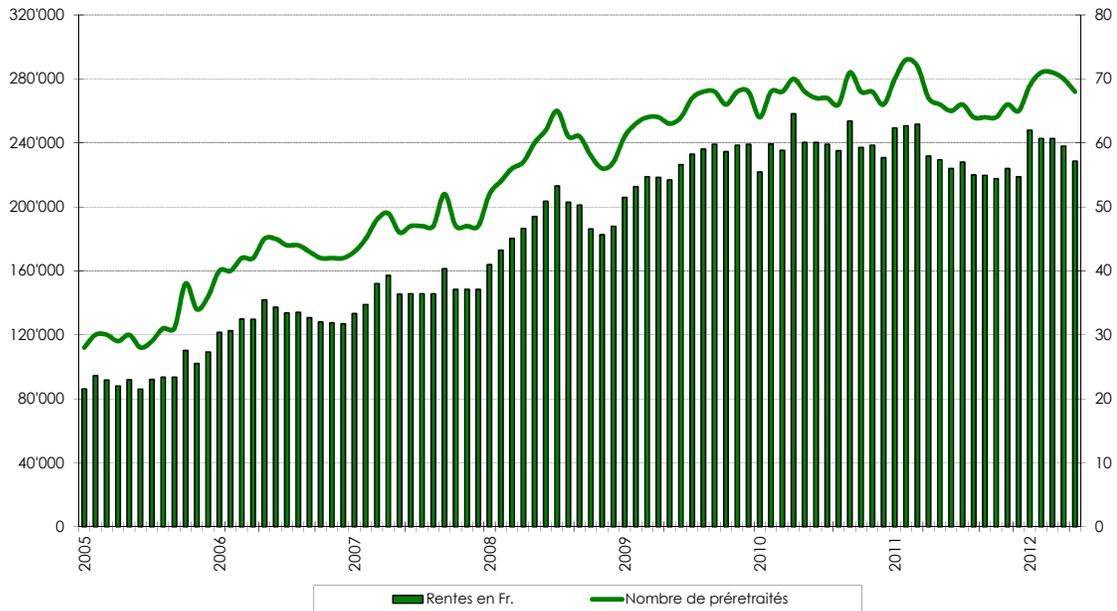
Fabien Chambovey



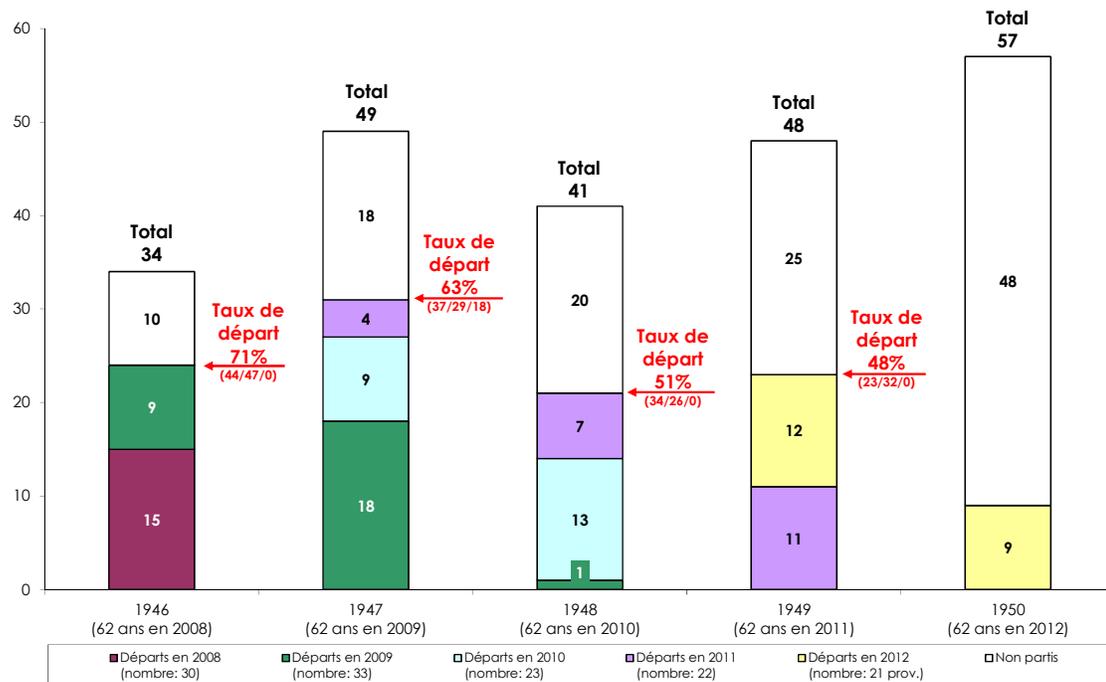
Gérant

Statistiques

Evolution du nombre de rentiers



Taux de départ en retraite anticipée



IV. Comptes annuels

B I L A N

A C T I F	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Placements	6.4	11'959'241.73	10'047'056.88
Liquidités		400'041.88	112'484.48
Débiteurs affiliés		1'562'387.70	1'415'745.20
Placements auprès de CAPAV	6.5	9'996'812.15	8'518'181.85
Administration fédérale des contributions (I.A.)		0.00	645.35
Comptes de régularisation actif		232'504.00	249'399.00
Actifs transitoires		232'504.00	249'399.00
T O T A L D E L' A C T I F		12'191'745.73	10'296'455.88

P A S S I F	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Comptes de régularisation passif		481'812.80	461'153.80
Passifs transitoires		481'812.80	461'153.80
Capitaux de prévoyance		3'498'830.00	4'234'512.00
Capital de prévoyance des rentes	5.4.1	3'001'923.00	3'648'640.00
Capital de prévoyance des cotisations 2e pilier	5.4.2	496'907.00	585'872.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	0.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
Fonds libres		8'211'102.93	5'600'790.08
Fonds libres		8'211'102.93	5'600'790.08
T O T A L D U P A S S I F		12'191'745.73	10'296'455.88

COMPTE D'EXPLOITATION

	<u>Notes</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Cotisations et apports ordinaires et autres	7.1	5'273'425.90	4'757'109.30
Cotisations des salariés		2'616'712.95	2'358'266.15
Cotisations des employeurs		2'616'712.95	2'358'843.15
Finance d'entrée		40'000.00	40'000.00
<u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u>		<u>5'273'425.90</u>	<u>4'757'109.30</u>
Prestations réglementaires		-3'270'260.90	-3'329'527.85
Rentes de préretraite		-2'772'208.00	-2'867'236.00
Cotisations au 2e pilier		-498'052.90	-462'291.85
<u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u>		<u>-3'270'260.90</u>	<u>-3'329'527.85</u>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		735'682.00	379'309.00
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		2'772'208.00	2'867'236.00
Cotisations au 2e pilier prélevées sur capital de prévoyance		498'052.90	462'291.85
Constitution capital de prévoyance des rentes		-2'125'491.00	-2'554'645.00
Constitution capital de prévoyance des cotisations au 2e pilier		-409'087.90	-395'573.85
<u>Résultat net de l'activité d'assurance</u>		<u>2'738'847.00</u>	<u>1'806'890.45</u>
Résultat net des placements	6.6	179'300.70	215'965.65
Intérêt des liquidités		670.40	1'843.85
Intérêt, rendement des titres		178'630.30	214'121.80
Autres produits		0.00	0.00
Produits divers		0.00	0.00
Autres frais		-8'734.85	-4'467.30
Indemnités et frais de séances		-3'112.00	-1'911.10
Frais divers	7.2	-5'622.85	-2'556.20
Frais d'administration	7.3	-299'100.00	-264'438.05
Frais d'administration		-299'100.00	-264'438.05
<u>Excédent des produits/charges avant constitution/dissol. réserve fluctuation valeurs</u>		<u>2'610'312.85</u>	<u>1'753'950.75</u>
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
Attribution à réserve fluctuation de valeurs		0.00	0.00
<u>Excédent des produits / Excédent des charges</u>		<u>2'610'312.85</u>	<u>1'753'950.75</u>

V. Annexe aux comptes annuels

I. Bases et organisation

1.1 Forme et but

La Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais RETAVAL (ci-après : RETAVAL ou la Fondation) est une fondation autonome dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 30 mars 1998.

RETAVAL a pour but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés en accordant la priorité à la retraite dès 62 ans révolus. Pour ce faire, RETAVAL assure les personnes exerçant une activité lucrative au service des entreprises affiliées contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations sous forme de rente.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des Fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	30.03.1998
Règlement d'assurance	01.01.2008

Conventions collectives de travail cantonales suivantes :

- CCT de la construction métallique
- CCT des installateurs-électriciens et des monteurs de lignes
- CCT de la technique et de l'enveloppe du bâtiment
- CCT des paysagistes
- CCT de la tuyauterie industrielle

1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature

Les organes de gestion sont :

- le Conseil de Fondation et
- l'administration

Le Conseil de Fondation contrôle l'administration de la Caisse.

Il est composé des membres suivants :

en fonction au 31.12.2011

Délégation syndicale		Délégation patronale	
 M. Bertrand Zufferey <i>Vice-Président</i>	 M. Bernard Tissières	 M. Louis-Philippe Gard <i>Président</i>	 M. Gilbert Gay
 M. Jeanny Morard	 M. Blaise Carron	 M. Frédéric Zufferey	 M. Patrice Cordonier

Les réviseurs internes sont les personnes suivantes :

 M. Frédéric Pellat	 M. Bernard Michellod
--	--

L'administration :

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion
Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80

M. Eric Moix
Chef du groupe prévoyance

M. Fabien Chambovey
Gérant RETAVAL

Mode de signature

Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux. Le Directeur du Bureau des Métiers ainsi que le Chef des institutions sociales, le Chef de la prévoyance et le Gérant disposent du droit de signature collective à deux pour l'administration de la Fondation.

1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance

Expert agréé en Prévoyance professionnelle

Pittet Associés SA
Stéphane Riesen
Expert en prévoyance professionnelle, Genève

Organe de contrôle

Fiduciaire Fidag SA, Sion

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations
de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés

	2011		2010	
Technique et enveloppe du bâtiment	301	44.1%	294	44.5%
Construction métallique-Tuyauterie industrielle	108	15.8%	110	16.7%
Electricité	156	22.9%	155	23.5%
Paysagisme	66	9.7%	64	9.7%
Bailleurs de services	51	7.5%	37	5.6%
	682	100.0%	660	100.0%

II. Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	2011		2010	
Technique et enveloppe du bâtiment	2'228	34.3%	2'088	35.4%
Construction métallique-Tuyauterie industrielle	919	14.2%	903	15.3%
Electricité	1'436	22.1%	1'331	22.5%
Paysagisme	534	8.2%	475	8.0%
Bailleurs de services	1'373	21.2%	1'107	18.8%
	6'490	100.0%	5'904	100.0%

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2011		31.12.2010	
Technique et enveloppe du bâtiment	34	52.3%	32	48.5%
Construction métallique-Tuyauterie industrielle	12	18.5%	13	19.7%
Electricité	17	26.2%	19	28.8%
Paysagisme	2	3.1%	2	3.0%
	65	100.0%	66	100.0%

III. Nature et explication du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS et est versée jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 3 dernières années civiles qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 75% du salaire déterminant, mais au maximum à CHF 48'000.- par année (ou CHF 4'000.- par mois).

Un certain nombre d'années de soumission au système est également requis. Si ces conditions ne sont pas remplies, des réductions de rente cumulatives sont effectuées.

RETAVAL prend également en charge la cotisation au 2^{ème} pilier, au maximum toutefois le montant des cotisations du plan Standard de la Caisse de retraite CAPAV. Pour les assurés affiliés à CAPAV, la cotisation prise en charge par RETAVAL correspond à celle du plan d'assurance dans lequel l'assuré était affilié durant les 5 dernières années avant de prendre la retraite anticipée. Pour bénéficier de cette prestation, le préretraité ne doit pas percevoir de prestations anticipées de sa Caisse de retraite LPP.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	0.85 %
Part travailleur	<u>0.85 %</u>
Total	<u>1.70 %</u>

IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

RETAVAL a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

RETAVAL, par le biais de la Caisse de Pensions CAPAV (voir chapitre 6), évalue ses titres aux valeurs du marché à la date du bilan. Les devises sont évaluées aux cours de fin d'année.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

4.4 Explications relatives à la 1^{ère} application Swiss GAAP RPC 26

Sans objet

V. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RETAVAL ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RETAVAL assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RETAVAL ne constitue pas d'avoir épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Evolution des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet.

5.4 Evolution des capitaux de prévoyance pour les rentiers

5.4.1 Evolution du capital de prévoyance des rentes

	2011 CHF	2010 CHF
Capital de prévoyance des rentes au 01.01	3'648'640.00	3'961'231.00
Constitution capital de prévoyance des rentes	2'125'491.00	2'554'645.00
Rentes prélevées sur capital de prévoyance	<u>- 2'772'208.00</u>	<u>- 2'867'236.00</u>
Capital de prévoyance des rentes au 31.12	<u>3'001'923.00</u>	<u>3'648'640.00</u>

5.4.2 Evolution du capital de prévoyance des cotisations 2^e pilier

	2011 CHF	2010 CHF
Capital de prévoyance des cotisations 2 ^e pilier au 01.01	585'872.00	652'590.00
Constitution capital de prévoyance des cotisations 2 ^e pilier	409'087.90	395'573.85
Cotisations 2 ^e pilier prélevées sur capital de prévoyance	<u>- 498'052.90</u>	<u>- 462'291.85</u>
Capital de prévoyance des cotisations 2^e pilier au 31.12	<u>496'907.00</u>	<u>585'872.00</u>

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La Fondation RETAVAL a fait l'objet d'une expertise actuarielle en octobre 2009 effectuée sur la base des données 2008. La conclusion du rapport de l'expert est formulée en ces termes :

Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :

- La Caisse est en mesure de faire face à ses engagements à la date de l'étude actuarielle.*
- Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats montrent que le taux de cotisation est suffisant dans les modèles examinés afin d'assurer l'équilibre financier de la Caisse sur 15 ans. Cette situation a été améliorée au 31 décembre 2008 par rapport à la situation au 31 décembre 2007.*

Un objectif de couverture minimum de 120 % nous paraît normal dans une caisse comme Retaval non pas forcément pour garantir la constitution d'une réserve de fluctuation de valeurs, mais plutôt pour assurer une certaine égalisation du taux de cotisation à long terme.

S'agissant de la nécessité de constituer par ailleurs une réserve de fluctuation de valeurs, la question reste ouverte. La réponse à cette question dépend des prises de risques respectives de la Caisse et de Capav, institution qui gère la fortune de Retaval. En l'état, nous n'avons pas tous les éléments pour nous prononcer à ce sujet, sachant toutefois que la fortune revêt dans une telle institution une valeur relative moins importante que dans une institution de prévoyance classique entièrement capitalisée.

- Vu l'excellente situation de la Caisse à la fin 2008 avec un degré d'équilibre de 209,3 % et les améliorations des résultats projectifs par rapport ceux de l'étude précédente, nous recommandons de laisser le taux de cotisation à son niveau actuel. Nous proposons enfin de procéder à une nouvelle analyse actuarielle courant 2012, sur la base de la situation à fin 2011, afin de vérifier que le financement est toujours suffisant, en ayant à cette date en outre une vision sur l'impact du fait que RETAVAL va être étendue et accueillir en son sein les entreprises de travail temporaire.*

Stéphane Riesen
Expert agréé LPP

Meinrad Pittet
Expert agréé LPP

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : EVK 2000

5.7 Modifications des bases et hypothèses techniques

Pour tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RETAVAL, les probabilités d'invalidité et de décès des bases techniques ont été majorées de 50%.

5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à utilisation

Sans objet.

5.9 Degré de couverture

5.9.1 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2		31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Fortune sociale	(a)	<u>11'709'932.93</u>	<u>9'835'302.08</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	<u>3'498'830.00</u>	<u>4'234'512.00</u>
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	(a/b)	334.68%	232.27%
5.9.2 Degré de couverture en liquidation		31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Fortune sociale	(a)	<u>11'709'932.93</u>	<u>9'835'302.08</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'498'830.00	4'234'512.00
Autres réserves engagées		<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Total des engagements	(b)	<u>3'498'830.00</u>	<u>4'234'512.00</u>
Degré de couverture en liquidation	(a/b)	334.68%	232.27%
Réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
Capital de fondation, Fonds libres		<u>8'211'102.93</u>	<u>5'600'790.08</u>

VI. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales. La gestion a été confiée à la Caisse de Pensions CAPAV.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Sans objet

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

L'intégralité des placements se trouve sous forme de liquidités et d'un compte courant de placement auprès de la Caisse de Pensions CAPAV, raison pour laquelle il n'a pas été constitué de réserve de fluctuation de valeurs.

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Liquidités	400'041.88	112'484.48
Débiteurs affiliés	1'562'387.70	1'415'745.20
Placements auprès de CAPAV	9'996'812.15	8'518'181.85
Débiteur AFC	0.00	645.35
Total	<u>11'959'241.73</u>	<u>10'047'056.88</u>

6.5 Placement auprès de CAPAV

	2011	2010
	CHF	CHF
Solde au 01.01	8'518'181.85	7'104'060.05
Apports	1'300'000.00	1'200'000.00
Intérêts (2011 2% / 2010 3%)	178'630.30	214'121.80
Total	<u>9'996'812.15</u>	<u>8'518'181.85</u>

6.6 Explications du résultat des placements

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Produit d'intérêts sur liquidités	670.40	1'843.85
Intérêts sur placement CAPAV (2011 2% / 2010 3%)	178'630.30	214'121.80
Total	<u>179'300.70</u>	<u>215'965.65</u>

VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Cotisations des salariés et des employeurs

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Cotisations des salariés	2'640'349.90	2'358'805.15
Cotisations individuelles	0.00	- 577.00
Récupération cotisations amorties	0.00	40.95
Pertes sur débiteurs	- 23'636.95	- 2.95
Total cotisations des salariés	<u>2'616'712.95</u>	<u>2'358'266.15</u>

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Cotisations des employeurs	2'640'349.85	2'358'805.15
Récupération cotisations amorties	0.00	40.95
Pertes sur débiteurs	- 23'636.90	- 2.95
Total cotisations des employeurs	<u>2'616'712.95</u>	<u>2'358'843.15</u>

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Finance d'entrée	<u>40'000.00</u>	<u>40'000.00</u>

Total cotisations des salariés et des employeurs	<u>5'273'425.90</u>	<u>4'757'109.30</u>
---	----------------------------	----------------------------

7.2 Autres frais

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Honoraires actuariels et conseils	1'836.00	0.00
Frais bancaires	1'788.85	751.80
Contrôle et révisions	1'782.00	1'614.00
Charges diverses	216.00	190.40
Total	<u>5'622.85</u>	<u>2'556.20</u>

7.3 Frais d'administration

	31.12.2011	31.12.2010
	CHF	CHF
Frais d'administration	<u>299'100.00</u>	<u>264'438.05</u>

Les frais d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de la Fondation. Ils correspondent à 1% + TVA de la masse salariale de l'année précédente de RETAVAL.

VIII. Demande de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

IX. Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X. Evénements postérieurs à la date du bilan

Sans objet

Sion, avril 2012

Sur mandat du Conseil de Fondation RETAVAL :

BUREAU DES MÉTIERS

SERVICE DE LA PRÉVOYANCE

Le Responsable



Éric MOIX

Le Gérant



Fabien CHAMBOVEY

VI. Rapport de l'organe de contrôle



**RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE
AU CONSEIL DE FONDATION
DE LA CAISSE DE RETRAITE ANTICIPEE EN FAVEUR DES
METIERS DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT DU CANTON
DU VALAIS, A SION**

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels, de la gestion et des placements de votre Fondation, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

Marc-André Ballestraz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jacques Voeffray
Expert-réviseur agréé

Sion, le 9 mai 2012
5 ex.

Annexes : Comptes annuels établis par la Fondation comprenant :
- Bilans comparés aux 31 décembre 2011 et 2010
- Comptes d'exploitation comparés 2011 et 2010
- Annexe aux comptes annuels



Fondation RETAVAL

c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion

www.retaval.ch
info@bureaudesmetiers.ch